



JUSTICE ANTITERRORISTE

Repenser les politiques antiterroristes : de la réponse et la répression à l'anticipation et l'inclusion

L'échec de la politique antiterroriste sécuritaire.

En France, à travers le monde, la menace terroriste ne faiblit pas, et, force est de constater que les moyens mis en œuvre pour la combattre sont loin d'être suffisants. Les politiques menées jusqu'ici sont, à l'égard de la criminalité terroriste, au mieux inefficaces, au pire contre-productives.

Dès qu'un acte terroriste est commis sur notre territoire, l'État adopte un populisme sécuritaire ; Il se lance alors à corps perdu dans une surenchère répressive, en multipliant les procédures administratives arbitraires et propose de nouvelles restrictions à la liberté d'expression.

La hausse des outils répressifs que nous observons depuis des décennies, ne suffit pas à endiguer la violence terroriste. Les politiques mises en place par les gouvernements successifs contribuent à la dispersion des forces répressives, à leur épuisement et à l'amointrissement de leur capacité à identifier et, donc, à prévenir les projets criminels.

Pour ne prendre qu'un seul exemple, les mesures répressives et administratives mises en œuvre durant l'état d'urgence ou en application du code de la sécurité intérieure n'ont permis de constater des infractions terroristes que dans moins de 1 % des cas et à chaque fois de façon moins efficace et approfondie que ne l'aurait permise une procédure judiciaire.

Concernant le terrorisme islamiste, le gouvernement, en mettant en place les mesures coercitives de sa politique de lutte contre les attentats terroristes revendiqués ou non par les réseaux islamistes fanatisés, prend le risque de renforcer le repli identitaire qu'il prétend combattre en stigmatisant, directement ou indirectement, l'ensemble des musulman·e·s.

D'autre part, la laïcité ne doit pas être instrumentalisée pour devenir un principe discriminatoire : elle est liée, dans notre droit à la liberté de conscience et au libre-exercice du culte, et de le pratiquer ou non.

Concernant les processus de « radicalisation », de nombreuses études montrent qu'ils touchent surtout des jeunes de moins de 25 ans, voire des mineur·e·s, avec des mécanismes similaires à ceux de l'emprise sectaire. Dans les dernières années, la majorité des actes de terrorisme ont été commis par des personnes de nationalité française, nées en France (69 % de l'échantillon analysé sur la période 2004 à 2017). L'origine géographique et sociale est plurielle. Une grande majorité d'entre elles n'ont pas d'antécédents judiciaires. Pour celles qui en ont, c'est malheureusement souvent en prison qu'elles se radicalisent. Ce sont surtout des jeunes en détresse, psychologique, sociale et en perte de repères. C'est aussi beaucoup sur internet, sur les réseaux sociaux et forums, que ces jeunes se radicalisent. En niant les racines multiples de ce phénomène, parmi lesquelles : la disparition des services publics de proximité, l'abandon des outils d'émancipation et de réparation du lien social, comme l'éducation populaire, la prévention spécialisée, la relégation et la discrimination à l'encontre d'une partie de plus en plus grande de nos concitoyen·ne·s; le gouvernement, en laissant croître la pauvreté et l'isolement social, contribue à pousser dans les bras des mouvements les plus intégristes un nombre, heureusement peu élevé, de nos concitoyen·ne·s les plus fragiles.

Par ailleurs, les budgets alloués à la lutte contre le terrorisme, sont insuffisants. Ceux des directions générales des services (remaniés en 2008, ce qui a eu comme résultat de les affaiblir), ne sont pas assez conséquents, même si aujourd'hui des efforts sont faits. Les DGSE et DGSI manquent de personnels, les plateformes telles que *Pharos* sont complètement engorgées et ne peuvent traiter et trier correctement les signalements pertinents de ceux qui ne le sont pas.

La refonte du lien social pour lutter contre le terrorisme.

Le terrorisme est un défi car il se fonde sur la violence et la peur. L'État se doit d'assurer la sécurité des personnes présentes sur son territoire, tout en préservant l'état de droit et les libertés fondamentales. En France, depuis au moins quarante ans, le débat politique est régulièrement sommé de reprendre ce mot valise de « terrorismes » (au pluriel) qui, à chaque acte violent touchant la population civile, ajoute une couche sédimentaire de confusion.

La volonté des écologistes est d'apporter des réponses concrètes, pas uniquement à court terme mais également sur le long terme, à un problème réel : celui du terrorisme sous toutes ses formes. Le combat est ancien et les chantiers sont immenses. Lutter réellement et avec pragmatisme contre la violence terroriste nécessite de procéder à une révision profonde des politiques publiques en la matière. Il ne peut y avoir de solution durable, efficace et acceptable en affichant des positions démagogiques ou en reprenant la sémantique de l'extrême droite. Les écologistes veulent mettre en œuvre une politique de lutte contre tous les replis, fondée non sur un prétendu « choc des civilisations », sur l'opposition des religions et des croyances, mais sur la recherche de l'égalité républicaine. Se donner les moyens de combattre le fléau qu'est le terrorisme doit faire

partie des priorités d'un gouvernement écologiste.

L'horizon des écologistes est clair : la construction d'une société apaisée. Celle-ci ne pourra se faire qu'en activant des leviers à l'échelle nationale mais également régionale et internationale, à travers nos relations avec les pays tiers, en commençant par s'attaquer à toutes les discriminations quelles qu'elles soient.

Principales propositions

En matière de terrorisme, de nouvelles politiques pénales et de sécurité ciblant les projets criminels, en privilégiant l'investigation au long cours, doivent être mises en place. Elles permettront d'épuiser les ressources financières des réseaux criminels. La lutte contre les trafics d'armes et de personnes en particulier doit être renforcée en interdisant notamment l'utilisation civile des armes automatiques et semi-automatiques. Nous demandons que les règles européennes en la matière soient durcies, en revoyant en profondeur la politique d'exportation de l'Union européenne, en interdisant les exportations d'armes vers des pays ayant des liens douteux avec des groupes terroristes. Il faut mettre fin aux partenariats commerciaux et industriels avec des États soupçonnés de financer le terrorisme.

Il est urgent de mettre en œuvre une meilleure prise en compte des signalements Tracfin, et étendre le mandat de l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (Agrasc).

Nous souhaitons la création d'une cellule européenne de renseignement financier afin de superviser et faciliter l'échange d'informations entre États membres concernant les flux financiers suspects et d'améliorer les moyens de lutte à l'échelle de l'UE. Renforcer l'échange d'informations pertinentes entre États membres : c'est tout le sens du « Système d'Information Schengen » (SIS) qui doit pouvoir fonctionner à la hauteur des besoins. Il faut renforcer la coopération plutôt que la concurrence entre services de renseignements (militaire, policier, pénitentiaire) en les plaçant sous le contrôle d'une autorité indépendante et consolider cette coopération aux niveaux européen et international. La mise en place d'un programme d'échange pour la police afin d'encourager le développement d'une culture européenne commune et d'une plus grande confiance mutuelle sera une première étape nécessaire.

Il faut repenser l'organisation de la police et de la justice « anti-terroristes » afin d'améliorer leur capacité à détecter et prévenir des projets criminels : créer des pôles judiciaires interrégionaux, (à l'image des juridictions interrégionales spécialisées actuellement compétentes en matière de lutte contre la criminalité organisée), rétablir la police de proximité et renforcer le renseignement territorial.

Pour réaliser tout cela, il faut affecter aux politiques pénales et de sécurité, les moyens nécessaires. Des moyens existent mais sont trop fréquemment affectés à des politiques

coûteuses et aux effets marginaux, comme la surveillance généralisée dont certains articles de la proposition de loi Sécurité globale constituent le dernier exemple. Il ne s'agit pas de proposer une inflation budgétaire, mais de réévaluer les résultats des politiques à l'œuvre.

Nous devons consolider les moyens des agences responsables de la coopération policière et judiciaire au niveau européen, EUROPOL comme EUROJUST. Le nouveau Parquet européen doit être doté des moyens à la hauteur de ses ambitions : ses compétences doivent être élargies à la lutte contre le terrorisme dès que possible, et qu'il devienne à terme un bureau d'enquête européen à part entière.

D'autre part, la technologie ne suffit pas sans traitement humain des données. Il faut donc renforcer les techniques d'infiltration, remettre les moyens humains dans les services de renseignements (ceux-ci ayant été diminués lors des remaniements successifs).

La prévention de la fanatisation doit être une priorité : Nous devons renforcer la formation et l'insertion professionnelle, en lien notamment avec les associations de victimes et d'aide aux victimes, les intervenants sociaux, les éducateurs..

L'incarcération comme réponse principale à la petite délinquance favorise de fait une "professionnalisation" de la délinquance, et les conditions de vie déplorables en prison en font aussi un vivier pour les idéologues de haine .Il est impératif d'adopter une approche pragmatique des courtes peines de prison, loin d'un "carcéralisme magique", du "tout prison", pour ne pas mettre en contact petite délinquance et profils radicalisés en travaillant particulièrement sur la formation et les projets de réinsertion. La justice restaurative (rencontre auteur·rice·s et victimes d'infractions pénales) qui est utilisée depuis 2010 en Espagne dans le cadre du conflit basque, ainsi qu'en Irlande ou en Italie, doit être un outil de prévention à la récidive, y compris en matière de terrorisme.

Pour finir, le rôle de l'éducation et de la Culture est fondamental. La possibilité donnée, dès le plus jeune âge, d'exprimer son désaccord sans aucune violence et d'entendre des idées divergentes par la pratique de débats réguliers, cet éveil à un esprit critique est un moyen indispensable de défendre le bloc des valeurs républicaines et démocratiques. Pour cela, il est indispensable de reconnaître l'expertise des enseignant·e·s et acteurs culturels comme acteur·rice·s de terrain, d'accorder une plus grande place à leur formation et d'e se donner les moyens d'avoir une réflexion approfondie sur les outils du dialogue entre l'École, les acteurs culturels, les enfants et les familles.

Commission Justice